



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRETE D'ALIGNEMENT 6 RUE DES CARMES SECTION AK 570,568

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** la demande d'alignement de Maître Nicolas GOULET relative à la propriété de la société dénommée « SCI BEAUMALLE » sise 6, rue des Carmes cadastrée section A K n° 570 et 568 à Pont-Audemer,

**VU** l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'absence de plan d'alignement,

### ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section A K n° 105 bordant la rue des Carmes (V.C. n° 517).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 7 août 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

